

**COMMUNE DE POISSON**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 MAI 2019 à 20 h 30**

**Présents** : GUYOT de CAILA Joël, BONNOT Michelle, BRIVET Jean-Paul, BODET Gérard, CLEMENT-PORNIN Christèle, BERNARD Didier, MELINE Nicole, AUDUC Jean-Marc, BRIVET Isabelle, LORTON Corinne,

**Excusé(s)** : AUPLECLE/LABARGE Mathilde, DESCHARMES Frédéric, AUGAGNEUR Jean-Paul.

PLURIEL Dominique et SOLEYMIEUX Aimé donnent respectivement pouvoir à BONNOT Michelle et CLEMENT/PORNIN Christèle.

**Absent(s)** : Néant

**Secrétaire de séance** : CLEMENT-PORNIN Christèle

Le CM approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte rendu de la réunion du 11/04/2019.

**SECRETARIAT DE MAIRIE**

Le CM accueille Mme Christèle FERNANDES, qui remplacera Marie-Claude PARIZE au poste de secrétaire de mairie à compter du 03/06/2019.

Les nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat seront communiqués sur le site de la commune et affichés en mairie.

**DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

Le CM :

\* **fixe** le montant des frais de fonctionnement de l'école à 700 €/an/enfant pour la prochaine année scolaire. Il charge le Maire de récupérer les sommes dues par les communes de résidence (VERSAUGUES : 1 élève et NOCHIZE 3 élèves).

\* **est saisi** d'une demande de participation financière d'un montant de 330 €/trimestre, soit 990 € par année scolaire, émanant du RPI de MONTCEAUX L'ETOILE et VINDECY et concernant la scolarisation d'un enfant de POISSON âgé de 2 ans. L'enfant inscrit dans cette structure ne peut être admis à POISSON à la rentrée 2019 car la commune accueille seulement l'année des 3 ans. Le Maire demande au CM de se prononcer sur la demande de participation financière.

Le CM ajourne sa décision et charge le Maire de rencontrer Mme la Présidente du SIVOS afin de voir s'il est possible de signer une convention engageant la commune pour une année scolaire seulement.

Une réunion sera programmée prochainement pour l'étude de l'extension des horaires de la garderie périscolaire.

\* **donne son accord** pour signer une convention avec la CC LE GRAND CHAROLAIS afin d'adhérer au groupement de commande relatif à l'achat et la maintenance de défibrillateurs sous réserve qu'il soit possible de se rétracter si la proposition ne convient pas et qu'il soit plus judicieux de louer le matériel.

\* **adopte le vœu commun** présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS**

*Le CM ne donne pas suite aux demandes de subventions suivantes :*

- Restauration de Notre-Dame de PARIS

- France-Adot 71

**ECOLE**

En raison de l'inscription de 8 enfants en maternelle, il sera procédé à l'acquisition d'une table supplémentaire pour le confort des enfants. Un devis sera demandé pour l'installation de volets électriques côté sud de la salle de repos.

**COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS**

- **Commission environnement** : Christèle CLEMENT informe le CM de l'attribution d'une subvention de 150 € par la Région Bourgogne Franche Comté au titre du fleurissement 2018.

Les plantations 2019 ont débuté et se termineront le 20 mai. Les travaux d'arrosage automatique de l'îlot de la Poste sont confiés à l'Entreprise CHARNAY de CHAUFFAILLES qui interviendra prochainement.

Il a été procédé à l'acquisition d'une tonne à eau afin de pouvoir arroser plus efficacement les fruitiers le long du chemin de maraude. Les panneaux indicatifs à placer devant ces arbres sont en cours de confection.

Le CM prend connaissance des réunions auxquelles les élus ont participé depuis la dernière séance.

La séance est levée à 23 h 0

Fait à Poisson, le 16/05/2019



Le Maire,  
J. GUYOT de CAILA,